

# CTm SA

Avenue Zénobe Gramme 1 1300 Wavre

Tel 010.22.79.44 Fax 010.22.72.81 Agrément : 13/22/02/01

[www.ctm-wavre.be](http://www.ctm-wavre.be) [ctm-wavre@skynet.be](mailto:ctm-wavre@skynet.be)

---

13 janvier 2021

## AVIS AUX MEMBRES DU CTM

Les gouvernements (Fédéral et Régional) ont de nouveau jugé utile d'obliger la fermeture des stands de tir, depuis la mi-octobre 2020, **alors qu'il est incontestable que, comme la pratique du tir, dans un stand fermé, est une activité purement individuelle et, de plus, une activité séparée par une cloison des autres pratiquants, augmenté d'une ventilation puissante, dirigée vers le fond du stand, est une des activités les plus sûres et sécurisées contre le Covid 19.**

**Le CTM sera donc fermé certainement jusqu'à la fin du mois de janvier 2021 et, peut-être, plus longtemps encore. Dès la possibilité d'ouverture, un avis sera communiqué sur le site et sur les réseaux sociaux.**

Malgré le fait que les frais fixes, les frais d'entretien et de rénovation ont continué, **le CTM a une nouvelle fois, comme au mois de juin 2020, décidé de donner une compensation complémentaire aux membres** sous forme de :

- 1 Le deuxième report d'un mois de la cotisation annuelle pour tous les membres. Ce report sera pris en compte à partir de janvier 2021.
- 2 La suppression des fermetures annuelles fin juillet/début août et fin de l'année, afin d'accroître l'accès au stand
- 3 L'ouverture du stand les jours fériés (à l'exception du 24 et 25/12 ainsi que le 31/12 et 01/01 où le stand sera fermé pour les fêtes de fin d'année) afin d'accroître encore d'avantage l'accès au stand.

**Nous espérons, de cette manière, d'atténuer les inconvénients encourus suite à cette fermeture obligatoire.**

**Nous voulons encore vous informer que le fait que le stand ne soit pas accessible, cela n'aura pas d'incidence sur la détention d'armes et l'obligation de prester un minimum de séances de tir. En effet, il s'agit, ici, d'un cas de force majeure et les autorités tiendront compte de l'impossibilité de faire prester les séances minimums de tir à tout le monde dans un stand qui a été fermé pendant la moitié de l'année. Il faudra prester des séances mais suivant les possibilités d'accès au stand.**

La direction